

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 30 juin 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 41

Délibération n° CC-2023-115

**Objet de la délibération : RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE
L'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE - APPROBATION**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à BERTIN-PATOUX Lydie, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à BREMOND Didier, DUGAUQUIER Francis donne procuration à BOURLIN Sébastien.

Absents : RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GUIOL André, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Cécile LAYOLO

Monsieur Gérard FABRE expose :

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte – Délibération n° CC-2023-115 du Conseil communautaire du 30 juin 2023

Page 1 sur 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200068104-20230630-CC-2023-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Affichage : 05/07/2023

VU Le Règlement Européen sur la Protection des Données ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi Informatique et Libertés ;

VU l'article 9 du Code Civil ;

VU l'articles L.1121-1, L.1222-3 et L1222-4 du Code du Travail ;

VU l'article L.2323-32 du Code Pénal ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 mai 2023 ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Provence Verte possède actuellement une flotte composée de 44 véhicules répartis sur les différents sites ;

CONSIDERANT l'augmentation du nombre de sinistres et du coût d'entretien du parc ;

CONSIDERANT qu'aucun règlement n'a été défini depuis la création de l'Agglomération et qu'il apparait nécessaire d'encadrer l'utilisation des véhicules et d'optimiser leur gestion ;

CONSIDERANT que l'objectif de ce règlement est une prise de conscience et un engagement des agents au respect des règles et des véhicules mis à leur disposition ;

CONSIDERANT que le règlement s'appliquera à l'ensemble des agents, qu'il devra être transmis et signé par l'ensemble des agents en poste et lors de l'accueil de nouveaux agents ;

CONSIDERANT qu'en cas de non-respect du règlement, des sanctions pourront être appliquées ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le présent règlement d'utilisation des véhicules.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la présente délibération en vue d'une mise en application à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 juin 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND